



Toulouse le 29 novembre 2006

COMPTE RENDU GT AMELIORATION DES MODES DE RECRUTEMENT ET FONCTIONNEMENT POLES DE COMPETENCE Réunion du 28 novembre 2006

Cette réunion fait suite à la réunion du 9 juin 2006.

Afin de mieux formaliser les relations entre les établissements ouvriers et les pôles de compétence, le GT a réalisé des fiches de renseignements qui seront utilisées lors du passage d'essais professionnels et de recrutement.

Ces fiches au nombre de 4 auront les intitulés suivants :

- Fiche de demande d'organisation d'essai professionnel d'avancement
- Fiche de demande d'organisation d'essai professionnel de recrutement
- Fiche de candidature à un essai d'avancement
- Fiche de demande d'organisation d'essai professionnel de changement de famille professionnelle

A la réunion du 9 juin, FO avait demandé que soit étudiée la possibilité de créer un cahier des charges qui préciserait le rôle et le fonctionnement des pôles de compétence.

Actuellement aucun document n'officialise les pôles de compétence et n'en précise le fonctionnement. Cette proposition étant acceptée par l'administration, FO a présenté un document qui propose les différents points qui devraient apparaître dans ce cahier des charges :

Rôle d'un pôle de compétence :

- Organise les préparations aux essais et propose des formations continues
- Organise les essais professionnels de recrutement, d'avancement et de changement de famille pour une famille professionnelle

Concernant la formation continue :

Possibilité de réaliser ces formations en interne ou par des prestataires extérieurs
Evolutions des formations afin de suivre les évolutions techniques dans les professions
Sensibilisation des ouvriers à la nécessité de suivre ces formations
Participation du pôle à la réalisation du catalogue de formations des personnels ouvriers.

Pour les essais d'avancement :

Engagement que la formation à l'essai doit suivre le contenu de la fiche professionnelle
Formaliser les relations entre les pôles et les établissements ouvriers (voir fiche de demande)
Rappel du suivi administratif (convocation des agents, prise en charge des frais liés aux formations et aux essais...)

Pour les essais de recrutement :

Participation du pôle à la sélection des candidats
Réaliser l'essai de recrutement dans l'établissement ouvrier demandeur

Pour les changements de familles professionnelles :

Préciser qui demande le changement de famille (établissement receveur ou celui de l'agent)
Possibilité si nécessaire d'évaluer les candidats avant le passage d'essais

Dans ce cahier des charges les divers acteurs s'engageraient :

L'administration centrale à donner les moyens aux pôles de compétence de fonctionner

Les pôles de compétence à organiser les essais de recrutement et d'avancement sans la présence de personnels externes à la DGAC

Les organisations syndicales de la DGAC à accepter un recours systématique au pôle de compétence pour le passage d'essais professionnels.

Si l'administration centrale et les pôles de compétence s'engagent sur ces points, FO a donné son accord afin de valider le recours systématique pour les essais professionnels au pôle de compétence pour les personnels ouvriers de la DGAC.

L'administration doit nous fournir d'ici la prochaine réunion un projet de cahier des charges reprenant les points discutés en réunion.

Il a été également décidé de mettre en place sur l'intranet DGAC un annuaire comprenant les coordonnées des principaux responsables des pôles de compétence (adresse, téléphone...) afin de savoir à qui s'adresser dans le cas de passage d'essai.

Vos correspondants :

GAUBERT Pierre (SEFA/Montpellier) : **06-21-10-39-59**

CARON Cédric (SNA/SE/Nice) :

LELAIT Michel (ENAC/Toulouse) : **05-62-17-40-87**

MAROUBY Thierry (DTI/Toulouse): **06-23-75-03-44**